



*Bureau des radiocommunications*

*(N° de fax direct +41 22 730 57 85)*

Circulaire administrative  
CAR/250

Le 4 octobre 2007

### **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT**

**Objet: Commission d'études 8 des radiocommunications**

- **Proposition d'adoption d'un projet de nouvelle Recommandation, et approbation simultanée par correspondance de ce projet, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**

A sa réunion des 25 et 26 juin 2007, la Commission d'études 8 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d'un projet de nouvelle Recommandation (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4) et a en outre décidé d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4. Le projet de Recommandation en anglais, tel que révisé à la réunion de la Commission d'études 8, conformément aux procédures intérimaires recommandées par le GCR lors de sa réunion en novembre 2004\*, figure dans l'Annexe.

La période de consultation va durer 3 mois, jusqu'au 4 janvier 2008. Si, d'ici là, aucune objection n'est reçue des Etats Membres, le projet de Recommandation sera considéré comme adopté par la Commission d'études 8. En outre, puisque la procédure PAAS a été appliquée, le projet de Recommandation sera considéré également comme approuvé. Toutefois, si une objection est reçue de la part d'un Etat Membre au cours de la période d'examen, les procédures énoncées au § 10.2.1.2 de la Résolution UIT-R 1-4 s'appliqueront.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les conclusions de la procédure PAAS seront communiquées dans une Circulaire administrative (CACE) et les Recommandations approuvées seront publiées dans les plus brefs délais.

---

\* Voir la Circulaire administrative [CA/145](#).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. Le résumé des conclusions de la quatorzième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications (voir [CA/166](#)) fait référence à la politique commune en matière de brevets de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI, applicable aux Recommandations de l'UIT-R.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe :** Document 8/224(Rév.1), sur CD-ROM

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 8 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 8 des radiocommunications